Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260401-D028_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE PREMIER AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 26 MARS 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme ROY Lauriane, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme PASDELOU Martine ayant donné procuration à M. NOËL Olivier ;
Mme BIBOLLET Sandrine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALLOUARD Melinda.

DELIBERATION N° 028-2026
5.6

CONSEIL MUNICIPAL
ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
AUPRES DE L'ASSOCIATION STEREDENN

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour et 5 abstentions,

NOMME Monsieur Gaëtan ALLANO en tant que représentant de la commune de TADEN auprès de l'association STEREDENN.

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 02 avril 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)